

SESSION DU 2 JUILLET 2020

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 25 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 2 juillet 2020 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHIER.

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ Approbation des comptes rendus des 2 et 10 juin 2020 :

Les Elus entérinent les observations de Messieurs PINSARD et POITRIMOL ; le compte-rendu du 2 juin 2020 sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune autre observation à formuler, les comptes rendus des 2 et 10 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité.

→ Comptabilité 2019-2020 :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry HERON, 1^{er} Adjoint délégué aux finances qui donne lecture des différents documents budgétaires.

⇒ Vote du compte administratif 2019 :

Le compte administratif 2019 de la Commune laisse apparaître un résultat global de clôture au 31/12/2019 de 409 475,92 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) :

⇒ **CONSTATE** que le compte administratif 2019 de la Commune présenté ci-dessus correspond en tous points au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal ;

⇒ **ADOpte** - sur proposition de Monsieur Michel AZAMBOURG, conseiller municipal (doyen des élus), le compte administratif 2019.

⇒ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit **269 443,22 €** en recettes d'investissement, à l'article **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » ;

☞ **DECIDE** d'inscrire au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le montant de l'excédent d'investissement soit **140 032,70 €**.

⇒ Attribution des subventions 2020 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de voter pour l'année 2020 le montant des subventions allouées aux associations communales et autres pour un montant total de 16 000,00 €.

→ Fixation des taux des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de reconduire le taux des deux taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

☞	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,53 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19,30 %

→ Vote du budget primitif 2020 de la Commune :

Après débat, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

☞	Section de Fonctionnement :	899 655,12 €
☞	Section d'Investissement :	1 103 725,92 €

soit un budget global de :		2 003 381,04 €

→ Prix du repas républicain du 14 juillet :

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le prix des repas du 14 juillet comme suit :

- ☞ Habitant de la Commune : 14,00 euros
- ☞ Habitant hors Commune : 19,00 euros
- ☞ Enfants de 3 ans à 10 ans : 5,00 euros
- ☞ Enfants de moins de 3 ans : Gratuit

→ Elections : Désignation de deux membres pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

- ☞ Monsieur Marc PINSARD, membre titulaire
- ☞ Madame Anita RIVIERE, membre suppléant

→ Constitution de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une commission communale des impôts directs **présidée par le Maire** ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. A cette fin, le Conseil Municipal dresse une liste de 24 noms.

La séance est levée à 0h15.

* * * * *